



FLASH SPÉCIAL CAP Automne 2017

Adjoints administratifs et secrétaires administratifs :

RECOURS RIFSEEP ET PROMOTIONS

Dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP fin 2016, vous avez été nombreux à faire des recours pour contester soit :

- votre classement dans les groupes fonctions,
- votre complément indemnitaire,
- la perte indemnitaire que vous avez subie.

Au regard du nombre important de recours, ces derniers n'ont pas pu être étudiés en totalité lors des CAP (secrétaires administratifs des 23 mai et 8 juin dernier et adjoints administratifs du 31 mai 2017).

L'Administration a décidé de reporter l'étude de ces dossiers aux CAP suivantes :

CAP des adjoints administratifs du 19 septembre 2017 :

la totalité des dossiers recours concernant le RIFSEEP (groupe fonction, perte indemnitaire et contestation du complément indemnitaire) sera présentée.

CAP des secrétaires administratifs des 4 et 5 octobre 2017 :

Ne seront étudiées que les recours RIFSEEP portant essentiellement sur les changements de groupe, les cas atypiques propres à des changements de situation (temps partiel, mobilité...) qui ont occasionné des pertes indemnitaires. Les recours concernant le complément indemnitaire ont été traités lors de la CAP du 8 mai dernier.

Pour cette CAP, FO enseignement agricole vous informe de l'inscription à l'ordre du jour des dossiers de promotions sur liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs dans le cadre du plan de requalification pour l'année 2017.

[Vous souhaitez que vos dossiers soient défendus lors de ces CAP, n'hésitez pas à nous contacter](#)

Vos délégués FO :

Maria BOUCIF	Permanence Paris	Tél. 01 49 55 43 53 maria.boucif@agriculture.gouv.fr
Valérie CHENEVIÈRE	DRAAF Aquitaine-limousin-poitou charente SRISSET Limoges	valerie.cheneviere@agriculture.gouv.fr

FO enseignement agricole rappelle la limite de ce régime indemnitaire qui ne garantira pas le maintien et la progression du revenu dans l'avenir pour l'ensemble des agents :

individualisation = division et moins de rémunération !!

Tous nos comptes-rendus de CAP sont publiés sur le site de FO enseignement agricole : www.foenseignementagricole.fr

FO enseignement agricole : 78 rue de Varenne – Bureau B413 – 75007 PARIS
Tél : 01 49 55 43 53 ou 01 49 55 41 69 – mail : foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr